

CONDITIONS ET TARIFS

des opérations & services bancaires
Corporate and business banking France

Au 1er décembre 2026

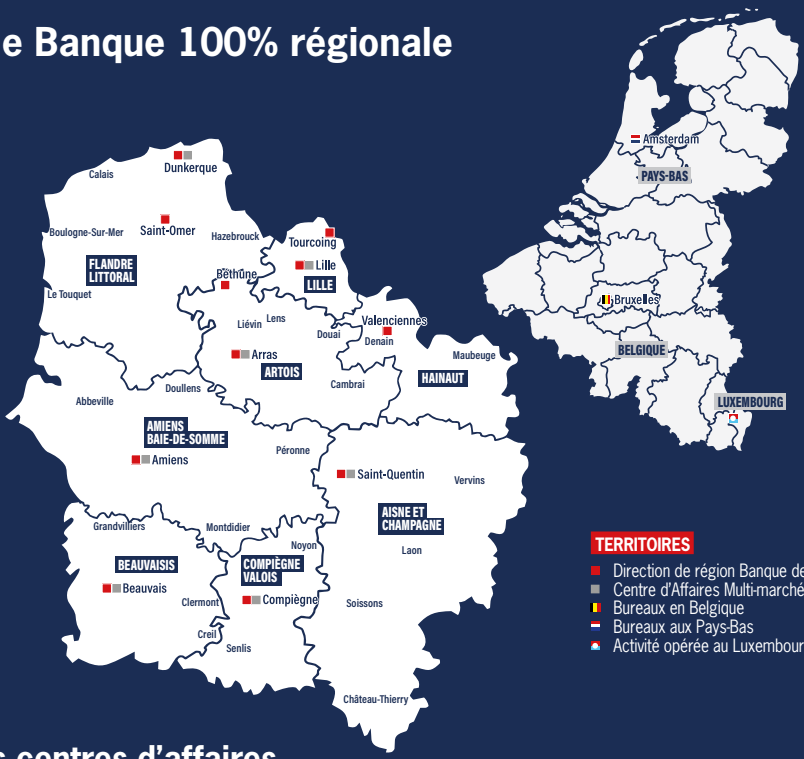
Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel

Photographie retouchée.

CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE

Entreprise B Certifiée

Une Banque 100% régionale



TERRITOIRES

- Direction de région Banque de détail
- Centre d'Affaires Multi-marchés
- Bureaux en Belgique
- Bureaux aux Pays-Bas
- Activité opérée au Luxembourg depuis la France

Vos centres d'affaires Corporate & Business Banking en France

LILLE
612 Rue de la Chaude Rivière
CS 80008
59031 Lille Cedex

FLANDRE LITTORAL
39, place de la République
59140 Dunkerque

ARTOIS
11 Bis rue Willy Brandt
62000 Arras

AMIENS BAIE DE SOMME
8, rue Vadé
80064 Amiens Cedex 9

HAINAUT
9001, avenue Georges Pompidou
59306 Valenciennes

BEAUVAISIS
Les Hauts de Beauvais
8, avenue du Beauvaisis
PAE du Haut-Villé - 1er étage
60000 Beauvais

COMPIÈGNE VALOIS
176 Rue Robert Schuman
60610 La Croix Saint Ouen

AISNE ET CHAMPAGNE
ZAC du Bois de la Chocque
8, rue Théodore Monod
02100 Saint-Quentin

CENTRE D'AFFAIRES SANTÉ
612 Rue de la Chaude Rivière
CS 80008 59031 Lille Cedex

DIRECTION IMMOBILIER ET LOGEMENT SOCIAL
612 Rue de la Chaude Rivière
CS 80008 59031 Lille Cedex

CENTRE D'AFFAIRES SPONSORS FINANCIERS
612 Rue de la Chaude Rivière
CS 80008 59031 Lille Cedex

Nos pôles d'expertise :
Centre d'Affaires Santé | Centre d'Affaires Agricole | Immobilier Professionnel et Logement Social | Banque privée du Dirigeant | Financial Sponsor Coverage | Innovation Clients & Transitions | Personnes Protégées | Banque Judiciaire (Banque de l'orme)

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations sont soumises à la TVA.

Lorsque ce sigle **TVA** est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1er décembre 2026).

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle Corporate and business banking France en vigueur au 01/12/2026.

Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
https://www.caisse-epargne.fr/hauts-de-france/(1)

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Sommaire

1 Banque au quotidien

Compte courant et services associés 5
Offres groupées de services 8
Banque à distance, service de gestion de factures et échange de données informatisées 9
Les offres en arrêt de commercialisation 16
Gestion de trésorerie 16
Opérations de paiement et d'encaissement 17
Dates de valeur (jours ouvrés) 24
Instruments de paiement 25
Solutions d'encaissement 26

2 Les financements

Cycle d'exploitation 30
Engagements par signature 32
Financement des investissements 32
Financement des professionnels de l'immobilier 32
Services liés aux crédits 33
Financement locatif 33
Couverture de taux 35

3 Les placements

Épargne bancaire 36
Placements financiers 36

4 Des experts à votre service

Ingénierie sociale et autres assurances 41
Offre Coface 42
Ingénierie financière 42
Ingénierie immobilière 43
Banquier du dirigeant 43
Conseil aux entreprises et institutionnels 43

5 Le commerce international

Tenue de compte 44
À destination de l'étranger - import 44
En provenance de l'étranger - export 46
Financements à l'international 47
Opérations de change 47
Change manuel 47
Offre d'accompagnement à l'international 48
Frais annexes 48

6 Autres prestations et services

Recherche de document 49
Location de coffre-fort 49
Jedeclare.com 49
Abonnement experts-comptables 49
Green 49

7 Irrégularités et incidents de fonctionnement

Commission d'intervention 50
Les incidents liés aux chèques 50
Les incidents liés aux prélèvements 51
Les incidents liés à la carte bancaire 51
Autres incidents 51
Oppositions 51

8 Lexique

Lexique 52

9 Résoudre un litige

Procédure de réclamation 56
Procédure de médiation 56
Pour toute information complémentaire 57

1. Banque au quotidien

Compte courant et services associés

TENUE DE COMPTE

- Frais d'ouverture de compte courant en euros ..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte en euros ..... **99,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) ..... **30,00 €/an**[1]
- Commission de mouvement
  - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs ..... **0,20 %/trimestre**
  - minimum de perception ..... **39,00 €/trimestre**
- Spécificités compte centralisateur sans instrument de paiement (pour les financements d'opérations des marchands de biens)
  - Frais de tenue de compte en euros ..... **Gratuit**
  - Commission de mouvement ..... **Gratuit**
- Spécificités compte centralisateur sans instrument de paiement (pour les financements d'opérations des professionnels de l'immobilier hors marchands de biens)
  - Frais de tenue de compte en euros ..... **99,00 €/trimestre**
  - Commission de mouvement ..... **Gratuit**
- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique[2]	Format papier
Relevés mensuels	**Gratuit**	**Gratuit**
Relevés bimensuels	**Gratuit**	**15,00 €/trimestre**
Relevés décadaires	**Gratuit**	**20,00 €/trimestre**
Relevés hebdomadaires	**Gratuit**	**25,00 €/trimestre**
Relevés journaliers	**Gratuit**	**70,00 €/trimestre**
Relevé supplémentaire	**Gratuit**	**5,00 €/relevé**

- Autres prestations
  - Frais de clôture de compte courant ..... **Gratuit**
  - Commission de fusion de comptes ..... **9,00 €/trimestre/compte et par arrêté**
  - Facture trimestrielle ..... **Gratuit**
  - Édition d'un relevé de compte au guichet ..... **10,35 €/édition**
  - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) ..... **Gratuit**
  - Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé) ..... **25,00 €/acte**
  - Convention séquestre ..... **1 % (de la somme déposée en séquestre) min. 165,00 €**
  - Retrait-dépannage dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de Caisse d'Epargne domiciliatrice) ..... **Gratuit**
  - Récapitulatif annuel de frais ..... **Gratuit**
  - Information annuelle aux commissaires aux comptes ..... **181,00 € TVA**
- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant ..... **25,00 €/acte de gestion TVA**

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.
(2) Sous réserve de la souscription au service « Digital Box ».

■ AlertEcureuil Pro
- Abonnement offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Forfait..... **5,00 €/mois[1] TVA dans la limite de 40 SMS, SMS supplémentaire 0,20 €/SMS[1] TVA**
- Abonnement offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
  - Forfait..... **5,00 €/mois[1] TVA**

■ Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable

À savoir

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

Professionnels gérés en Centre d'affaires :

Avec ou sans financement..... **117,00 €**

Associations gestionnaires :

- Budget < 300 K€ avec ou sans financement ..... **69,00 € par groupe d'associations**
- Budget ≥ 300 K€ sans financement ..... **113,00 € par groupe d'associations**
- Budget ≥ 300 K€ avec financement court terme (avec ou sans financement moyen long terme) ..... **Par association 0,12 % du montant total de crédit court terme autorisé min.338,00 €**
- Budget ≥ 300 K€ sans financement court terme et avec financement moyen long terme :
  - Budget de 300 K€ à 1,5 M€..... **117,00 € par groupe d'associations**
  - Budget de 1,5 M€ à 15 M€ ..... **286,00 € par groupe d'associations**
  - Budget ≥ 15 M€ ..... **571,00 € par groupe d'associations**

Entreprises :

- Sans financement ..... **150,00 € par groupe d'entreprises**
- Avec financement court terme (avec ou sans financement moyen long terme)..... **Par entreprise 0,12 % du montant total de crédit court terme autorisé min. 582,00 €**
- Sans financement court terme et avec financement moyen long terme :
  - CA < 1,5 M€ ..... **204,00 € par groupe d'entreprises**
  - CA de 1,5 M€ à 15 M€..... **291,00 € par groupe d'entreprises**
  - CA ≥ 15 M€..... **582,00 € par groupe d'entreprises**

Immobilier professionnel :

- Sans financement ..... **117,00 € par groupe d'entreprises**
- Sans financement court terme et avec financement moyen long terme... **235,00 € par groupe d'entreprises**

(1) TVA à compter du 01/01/2027.

SERVICES BANCAIRES DE BASE ..... **Gratuit**

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- Un changement d'adresse par an ;
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
- La domiciliation de virements bancaires ;
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- La réalisation des opérations de caisse ;
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte ;
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise ;
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Offres groupées de services

À savoir

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Pour connaître ces conditions vous pouvez contacter votre chargé d'affaires.

ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES

■ **OPTIM**[1] TVA

- Services inclus dans l'offre :
  - Frais de tenue de compte
  - Relevés de compte décadaires ou mensuels papiers ou numériques
  - Chéquier
  - Abonnement au service CE net Remises et CE net Comptes[2]
  - Signature électronique par SOL PRO CAP (un lecteur CAP et une carte Sécur@ccès inclus)
  - Abonnement au service de dépôt SécurExpress coupe-file

Cotisation à l'offre groupée de services	Débit immédiat	Débit différé
Avec carte Visa Business	**49,50 €/mois**[3]	**44,50 €/mois**[3]
Avec carte Visa Gold Business	**55,50 €/mois**[3]	**51,50 €/mois**[3]
Avec carte Visa Platinum	-	**63,50 €/mois**[3]

Cotisation à l'offre groupée de services	
Sans carte de paiement	**42,50 €/mois**[3]

■ **OPTIM PULCEO**[1] TVA

- Services inclus dans l'offre :
  - Frais tenue compte
  - Relevés compte décadaires ou mensuels papiers ou numériques
  - Chéquier
  - Abonnement CE net EDI (protocole EBICS)
  - Abonnement PulCEo.fr[2] incluant 2 banques + gestion du risque commercial + PulCEo mobile pour un appairage

Cotisation à l'offre groupée de services	Débit immédiat	Débit différé
Avec carte Visa Business	**60,50 €/mois**[4]	**55,50 €/mois**[4]
Avec carte Visa Gold Business	**66,50 €/mois**[4]	**62,50 €/mois**[4]
Avec carte Visa Platinum	-	**74,50 €/mois**[4]

Cotisation à l'offre groupée de services	
Sans carte de paiement	**53,50 €/mois**[4]

Ce forfait nécessite la mise en place d'un certificat électronique (page 15). Les frais de mise en service à distance ou de mise en place sur site sont en sus (page 14).

(1) Sous réserve d'acceptation.
(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
(3) Certains services inclus dans le forfait seront soumis à TVA à compter du 01/01/2027.
(4) Certains services sont soumis à TVA.

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

■ **OPTIM**[1][2] (voir page 8)

■ **FORFAIT SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ**[1] **TVA**

- Services inclus dans l'offre :
  - Frais de tenue de compte
  - Chéquier
  - Relevés de compte mensuels papiers ou numériques
  - Abonnement au service de banque à distance CE net Comptes[3]
  - Commission annuelle d'actualisation juridique et administrative de votre dossier client
  - Autorisation de découvert[4]
  - Commission de mouvement
  - Commission d'immobilisation
  - Commission du plus fort découvert
  - Commission de dépassement
  - Cotisation à l'offre groupée de services ..... **6,40 €/mois**[2]

SCI PRO

■ **FORFAIT SCI PRO**[1] **TVA**

- Services inclus dans l'offre :
  - Frais de tenue de compte
  - Relevés de compte mensuels ou décadaires papiers ou numériques
  - Chéquier
  - Sécurexpress Assurance recette-dépôt[5]
  - Abonnement au service CE net Comptes[3]
- Cotisation à l'offre groupée de services ..... **11,50 €/mois**[2]

Banque à distance, service de gestion de factures et échange de données informatisées

À savoir

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de Banque à Distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien[1].

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus ;
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires ;
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent ;
- Vous pouvez bénéficier de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail **www.caisse-epargne.fr**[3] et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ Service Digital Box ..... **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

(1) Sous réserve d'acceptation.
(2) Certains services inclus dans le forfait seront soumis à TVA à compter du 01/01/2027.
(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
(4) Sous réserve d'acceptation de Caisse d'Epargne. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.
(5) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

CE NET Comptes[1]

- Frais de mise en place de l'abonnement ..... **Gratuit**
- Abonnement au service de banque à distance ..... **13,90 €**[2] **TVA**
- Option bourse ..... **Gratuit**
- Option comptes de filiales à partir du 4ème compte ou livret ..... **0,50 €/mois**
- Frais d'intervention sur l'abonnement (gestion des utilisateurs et habilitations, rapport des habilitations) :
  - via une connexion internet authentifiée[1] sur CE net Comptes ..... **Gratuit**
  - par l'assistance commerciale ..... **25,00 €/opération TVA**
- Édition d'un relevé de coordonnées bancaires ..... **Gratuit**

CE NET Remises[1][2][3]

À savoir

Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Frais de mise en place du service ..... **60,00 € TVA**
- Abonnement au service ..... **39,50 €/mois**[2] **TVA**
- Rattachement de compte dans l'abonnement à partir du 4ème compte ou livret ..... **0,50 €/mois**
- Mise à disposition des relevés de compte ..... **22,00 €/mois**
- Relevé d'opérations de virements et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (camt 054) ..... **Gratuit**
- Mise à disposition des relevés d'épargne camt053 et CFONB120 ..... **Gratuit**
- Mise à disposition des relevés intraday (camt052 ou MT942) ..... **5,00 €/mois/compte**
- Mise à disposition des relevés de frais (camt086) ..... **5,00 €/mois/compte**
- Option relevés d'opérations (prélèvements impayés, rejets de LCR…) ..... **0,10 €/relevé/compte/mois**
- Option Service TLMC (Télécollecte des images chèques) ..... **20,00 €/mois**
- Option suivi SWIFT GPI ..... **5,00 €/mois TVA**
- Frais d'intervention sur l'abonnement (gestion des utilisateurs et habilitations, rapport des habilitations) :
  - via une connexion internet authentifiée[1] sur CE net Remises ..... **Gratuit**
  - par l'assistance commerciale ..... **25,00 €/opération TVA**

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
(2) TVA applicable à compter du 01/01/27.
(3) Intègre les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

SERVICE GESTION DE FACTURES TVA

À savoir

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. L'utilisation de ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

- Découverte ..... **Gratuit**(1)
- Basique ..... **18,00 €/mois**(1)
- Essentiel ..... **33,00 €/mois**
- Pro ..... **79,00 €/mois**(1)
- Pro+ ..... **199,00 €/mois**(1)

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Facturation client					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités «Synchronisation des comptes externes» ainsi que «Paiement fournisseur» depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Epargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Epargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité «Lien d'encaissement client», s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge). Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	**60 factures incluses***	**100 factures incluses***	**200 factures incluses***	**500 factures incluses***
Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	**Comptes professionnels détenus dans votre Banque***	**Comptes professionnels détenus dans votre Banque***	**Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe***	**Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes***	**Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes***
Pour le comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Suivi financier & trésorerie					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Elaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
Notes de frais					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités «Synchronisation des comptes externes» ainsi que «Paiement fournisseur» depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Epargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Epargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité «Lien d'encaissement client», s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge). Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

CE NET SECTEUR PUBLIC[1]

- Abonnement ..... **Gratuit**

DIRECT ECUREUIL SECTEUR PUBLIC[1]

- Abonnement ..... **Gratuit**

WEBPROTEXION[1]

Définition

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

- Abonnement ..... **Gratuit**
- Demande d'ajout de RIB (en agence ou par téléphone) ..... **28,25€/opération**
- Lecteur de carte à puce (conditions d'accès protégées) ..... **16,33 €/lecteur TVA**
- Souscription de carte Sécur@ccès ..... **10,20 €/an TVA**
- Réédition de code de carte Sécur@ccès ..... **8,00 €/opération**

CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)[1]

À savoir

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

■ EBICS

- Frais de mise en place du service ..... **60,00 € TVA**
- Abonnement EBICS avec signature électronique jointe ..... **51,00 €/mois TVA**
- Option Canal EBICS T ..... **5,00 €/mois TVA**
- Mise à disposition de relevé de compte ..... **Gratuit**
- Relevé d'opérations de virements et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (camt 054) ..... **Gratuit**
- Mise à disposition des relevés d'épargne camt053 et CFONB120 ..... **Gratuit**
- Mise à disposition des relevés intraday (camt052 ou MT942) ..... **5,00 €/mois/compte**
- Mise à disposition des relevés de frais (camt086) ..... **5,00 €/mois/compte**
- Option relevés d'opérations (prélèvements impayés, rejets de LCR…) ..... **0,10 €/relevé/compte/mois**
- Option service e-saisie (saisie de virement ou de prélèvement manuel) ..... **5,00 €/mois**
- Option service TLMC (Télécollecte des images chèques) ..... **20,00 €/mois**
- Option suivi SWIFT GPI ..... **5,00 € /mois TVA**
- Frais d'intervention sur l'abonnement (gestion des utilisateurs et habilitations, rapport des habilitations) :
  - via une connexion internet authentifiée[1] sur CE net EDI ..... **Gratuit**
  - par l'assistance commerciale ..... **25,00 €/opération TVA**

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

■ **Autres Protocoles d'accès PE SIT, SWIFTNet, SWIFTNet FILEACT ou FIN (MT940 ET 101)**

- Frais de mise en place..... **Nous consulter** TVA
- Abonnement ..... **Nous consulter** TVA
- Rattachement de compte dans l'abonnement à partir du 4ème compte ou livret..... **0,50 €/mois**
- Option relevés de comptes au format SWIFT ..... **Gratuit**
- Option relevés d'opérations (prélèvements impayés, rejets de LCR…) ..... **0,10 €/relevé/compte/mois**
- Mise à disposition des relevés intraday (camt052 ou MT942)..... **5,00 €/mois/compte**
- Relevé d'opérations de virements et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (camt 054) ..... **Gratuit**
- Mise à disposition des relevés d'épargne camt053 et CFONB120 ..... **Nous consulter**
- Mise à disposition des relevés de frais (camt086) ..... **5,00 €/mois/compte**
- Option service e-saisie (saisie de virement ou de prélèvement manuel)..... **5,00 €/mois**
- Option service TLMC (Télécollecte des images chèques) ..... **Nous consulter**
- Option suivi SWIFT GPI ..... **5,00 €/mois** TVA
- Frais d'intervention sur l'abonnement : ajout, modification, suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation
  - via une connexion internet authentifiée(1) sur CE net EDI ..... **Gratuit**
  - par l'assistance commerciale..... **25,00 €/opération** TVA

PULCEO(2)

À savoir

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service ..... **sur site 500,00 €, à distance 200,00 €** TVA
- Abonnement PulCEo.fr(1) incluant 2 banques + gestion du risque commercial + PulCEo Mobile pour un seul appairage..... **40,00 €** TVA
- Options complémentaires :
  - Option par banque supplémentaire..... **10,00 €/mois** TVA
  - Option comptes supplémentaires (au-delà de 20 comptes) ..... **10,00 €/mois** TVA
  - Option historique supplémentaire (offre de base 13 mois, limité à 23 mois supplémentaires)..... **10,00 €/mois** TVA
  - Option PulCEo Mobile au-delà d'un appairage avec consultation et validation ...**10,00 €/mois** TVA
  - Option PulCEo connect abonnement..... **4,50 €/mois** TVA
  - Option rapprochement automatique des écritures prévisionnelles ..... **15,00 €/mois** TVA
  - Option propositions d'équilibrages des soldes des comptes..... **30,00 €/mois** TVA
- Service de Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA
  - Abonnement au service (exprimé par mois) ..... **10,00 €** TVA
  - Frais de traitement par demande de signature électronique d'un mandat ...**0,70 €/signature** TVA
- Service Facture électronique(2)..... **Nous consulter** TVA
- Gestion du risque commercial ..... **10,00 €** TVA

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.
(2) Le Client bénéficie d'office du service de facture électronique, sans surcoût d'abonnement, dans la limite du seuil de 50 factures par mois (le seuil de facture correspond au total cumulé des factures émises et reçues).

À savoir

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Epargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles(1) et au règlement européen eIDAS(2), ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Sécur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Sécur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile.

- Sécurisation des opérations en ligne par SMS ..... **Gratuit**
- Sécur'Pass ..... **Gratuit**
- Certificat électronique
  - Abonnement certificat matériel CERTICEO (valable 3 ans) ..... **180,00 € pour 3 ans** TVA
  - Abonnement certificat matériel 3 S KEY Token de base NG-PRO (valable 3 ans) ..... **105,00 € pour 3 ans**(3) TVA
  - Abonnement certificat digital 3 S KEY SWIFT ..... **Nous consulter**(4)
- Authentification sécur@ccès et lecteur CAP
  - Lecteur CAP (conditions d'accès protégées) ..... **16,33 €** TVA
  - Carte sécur@ccès ..... **10,20 €/an** TVA
  - Frais d'opposition de la carte sécur@ccès par la banque ..... **Gratuit**
  - Frais de refabrication carte sécur@ccès ..... **Gratuit**
  - Frais de demande de réédition de code confidentiel ..... **8,00 €** TVA

(1) RGS : Référentiel Général de Sécurité.
(2) Réglementation européenne sur les services de confiance (UE 910/2014).
(3) Tarif susceptible d'évolution en cours d'année en fonction des variations possibles décidées par SWIFT.
(4) Sous réserve de commercialisation.

Les offres en arrêt de commercialisation[1]

■ **Forfait Silver Assoc**[1] TVA

Cotisation à l'offre groupée de services	Débit immédiat	Débit différé
Avec carte Visa Business	47,80 €/mois	-
Avec carte Visa Platinum	-	62,40 €/mois

■ **Forfait Basic Optim**[1] TVA

Cotisation à l'offre groupée de services	Débit immédiat	Débit différé
Avec carte Visa Business	38,40 €/mois	33,40 €/mois
Avec carte Visa Gold Business	44,40 €/mois	40,40 €/mois
Avec carte Visa Platinum	-	52,40 €/mois

- Sans carte de paiement ..... 31,40 €/mois

■ **Premium Assoc**[1] TVA

Cotisation à l'offre groupée de services	Débit immédiat	Débit différé
Avec carte Visa Business	47,80 €/mois	-
Avec carte Visa Platinum	-	62,40 €/mois

■ **Forfait Associatis essentiel**
- Cotisation à l'offre groupée de services ..... 13,00 €/mois[1] TVA

■ **Forfait professionnel de l'immobilier**
- Cotisation à l'offre groupée de services ..... 29,00 €/mois[1] TVA

■ **Forfait SCI marchés spécialisés**
- Cotisation à l'offre groupée de services ..... 27,00 €/mois[1] TVA

■ **Direct Ecureuil Pro**[2]
- Abonnement ..... 13,90 €/mois[1] TVA

Gestion de trésorerie

■ **TRESEO Centralisation des Recettes**[3] ..... **Nous consulter**

Définition

TRESEO Centralisation des Recettes vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

(1) Certains services inclus dans les forfaits seront soumis à TVA à compter du 01/01/27.
(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
(3) Sous réserve de commercialisation.

■ **TRESEO Centralisation de trésorerie**..... **Nous consulter** TVA

Définition

TRESEO Cash Pooling Physique

Vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes banques, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

TRESEO Cash Pooling Notionnel(1)

Vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

Opérations de paiement et d'encaissement

Définition

Les virements

- **Virements euros de compte à compte :** transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans Caisse d'Epargne.
- **Virements SEPA Classique :** transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires ou entre un compte bancaire et un compte d'épargne, situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour ouvrable entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour :** virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux :** virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements SEPA instantané :** Le virement instantané permet de réaliser une transaction en moins de 10 secondes. Disponible 7j/7 et 24h/24, il résulte en un crédit immédiat sur le compte du bénéficiaire.
- **Virements euros tiers urgent UE :** transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par Caisse d'Epargne.
- **Virements de trésorerie euros UE :** tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

(1) Sous réserve de commercialisation.

Définition

Les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA CORE** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

Définition

Jour Ouvré

Désigne un jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

À savoir

Jour ouvré et jour ouvrable

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.
Jour Ouvré : désigne un jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).
Jour ouvrable : jour où Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Chèques
- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque
  - sur livret A ..... **Gratuit**
  - hors livret A ..... **16,20 €**
- Retrait-dépannage avec un chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de Caisse d'Epargne domiciliatrice) ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chèque de banque par courrier ..... **4,80 €**

■ Retraits d'espèces en Euros
- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB).

	DAB	Guichet
Dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne	**Gratuit**	**Gratuit**
Dans un autre établissement situé dans la zone euro avec une carte de paiement internationale (frais par opération pour les opérations facturées) :	**1,00 €/ retrait à partir du 4ème retrait dans le mois**	-

■ Retraits d'espèces en devises	DAB	Guichet
Commission fixe par retrait	**3,80 €**	**6,80 €**
Commission proportionnelle par retrait	**3,10 %**	**3,10 %**

■ Paiements par carte
- En euros dans un pays de la zone euro ..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro :
  - Commission proportionnelle en plus de la commission de change ..... **3,00 %**
  - Commission fixe ..... **0,70 €/transaction**

■ Virements émis	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance(1)	Télétrans mission
Virement de compte à compte détenus en Caisse d'Epargne (occasionnel, permanent ou d'épargne)	**5,00 €**	**Gratuit**	**Gratuit**
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	**25,00 €**	**0,24 €**(2)(3)(4)(5)	**0,24 €**(2)(3)(4)(5)
Virement SEPA instantané vers une autre banque	-	**0,24 €**(3)(4)	**0,24 €**
Virement SEPA jour / immédiat (demande avant 11h30, effectué dans la journée)	**25,00 €**	-	**0,40 €**
Virement spécial SEPA (URSSAF, TVA...) (demande avant 11h30, effectué dans la journée)	-	-	**0,40 €**

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
(2) Gratuit avec Webprotexion.
(3) Les virements transmis via des « Prestataires de Services d'Initiation de Paiements » s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI)
(4) Les ordres de virements saisis de manière multiple, en liste ou groupée, s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net.
(5) Via API prestation soumise à TVA

■ Virements émis	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance[1]	Télétrans mission
Virement SEPA Tutelle	-	-	0,24 €
Virement SEPA tiers urgent (demande avant 15h30, effectué dans l'heure)	34,00 €	-	7,00 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	2,50 €	-	-
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,70 €	0,24 €[2][3]	-
Virement de trésorerie (VSOT) (demande avant 15h30, effectué dans l'heure) (par virement)	34,00 €	-	8,50 €
Virement de trésorerie (VSOT) (demande avant 15h30, effectué dans l'heure) (par remise)	-	-	16,00 € / remise
Remise de virements confirmée par email et sur autorisation de Caisse d'Epargne	-	-	50,00 €/ remise TVA
Remise de virements confirmée par signature électronique ou lecteur CAP	-	-	1,90 € / remise
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	15,75 €	-	-

■ Prélèvements SEPA	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance[1]	Télétrans mission
Frais par prélèvement SEPA ou SEPA Interentreprises (B2B)	-	-	0,41 €
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	-
Frais de mise en place et d'enregistrement d'un consentement sur mandat de prélèvement interentreprises (B2B)	15,00 €	-	-
Frais de modification ou d'annulation de consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)[4]	15,00 €	-	-
Service de gestion des créanciers non autorisés (ajout/modification) : liste noire	26,00 €	-	-
Service de gestion des créanciers autorisés (ajout/ modification) : liste blanche	15,75 €	-	-

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
(2) Les virements transmis via des « Prestataires de Services d'Initiation de Paiements » s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).
(3) Gratuit avec Webprotexion.
(4) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

■ Prélèvements SEPA	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance[1]	Télétrans mission
Ajout d'un émetteur à la liste de limitation d'un prélèvement en montant ou périodicité de prélèvement (par couple ICS/RUM ou ICS)	15,75 €/ opération	Gratuit	-
Remise de prélèvements confirmée par email et sur autorisation de Caisse d'Epargne[2]	-	-	50,00 €/ remise
Remise de prélèvements confirmée par signature électronique ou Sol Pro CAP	-	-	1,90 €/ remise
Frais par prélèvement SEPA émis et revenu impayé pour un autre motif que défaut ou insuffisance de provision	-	-	12,00 €
Frais par prélèvement SEPA représenté automatiquement	-	-	0,65 €/ opération TVA

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)[3] ..... 55,00 € TVA
- Opposition à durée déterminée tout prélèvement SEPA..... 30,50 €/opération
- Contestation d'un ou plusieurs prélèvements avant échéance .....Gratuit
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée..... 19,00 € TVA
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé .....Gratuit
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA ..... 14,58 € TVA

EFFETS DE COMMERCE

■ Traitement des effets de commerce au débit du compte	Centre d'Affaires/ Assistance	Télétrans mission
Sans convention de paiement sauf désaccord - Frais pour accord de paiement d'un effet	20,00 €/ effet confirmé par courrier ou mail	Gratuit
Avec convention de paiement sauf désaccord - Rejet d'un effet	20,00 €/ effet confirmé par courrier ou mail	Gratuit

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
(2) Ce service n'est plus commercialisé.
(3) Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

■ Traitement des effets de commerce à l'encaissement ou à l'escompte	Centre d'Affaires/ Assistances	Télétrans mission
Effet remis - support papier		
Frais de remise de bordereau	**9,50 €/ remise**	-
Frais par effet remis	**7,50 €/ effet**	-
Effet remis - télétransmis		
Frais de remise d'effet(s)	-	**1,90 €/remise**
Frais par effet remis	-	**0,50 €/ effet**

■ Autres opérations sur effet	Centre d'Affaires/ Assistances	Télétrans mission
Frais d'effet domicilié non avisé (Bon à payer)	**15,00 €/ effet**	-
Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, changement de RIB ou de montant, modification du mode de remise, remboursement anticipé de billet financier	**25,00 €/ effet**	-
Frais d'effet remis à l'encaissement ou à l'escompte revenu impayé (support papier ou télétransmis)	**20,00 €/ effet**	**20,00 €/ effet**
Frais de levée de BDF	**35,00 €/ effet**	-
Frais d'avis de domiciliation sur effet	**20,00 €/ effet**	-
Frais de recherche sur effet		
Effet ≤ 1 an	**20,00 €/ effet** TVA	-
Effet > 1 an	**35,00 €/ effet** TVA	-

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Remises d'espèces en agence
- Dépôt d'espèces ≥ 50 € ..... **Gratuit**
- Dépôt d'espèces < 50 € ..... **10,00 €/remise**
- Traitement des écarts de comptage ..... **35,00 €/remise**
- Gestion monnaie métallique ..... **Nous consulter**
- Prestations particulières ..... **Nous consulter**

■ Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle en agence
- Service dépôt Sécurexpress(1) toutes options (service coupe-file+assurance) ... **13,25 €/trimestre**
- Sécurexpress Assurance recette-dépôt(2) ..... **27,40 €/an**
- Service Sécurexpress coupe file (sans assurance recette-dépôt) ..... **6,40 €/trimestre**
- Carte de dépôt Sécurexpress ..... **1ère carte Gratuite**
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication ..... **11,00 €**
- Traitement des écarts de comptage ..... **35,00 €/remise**

■ Remise d'espèces hors agence
- Service de ramassage des fonds ..... **Sur devis**

(1) Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

■ Chèques
- Remise de chèque(s) compensable en France ..... **Gratuit**
- Date de valeur = J + 1 ouvré[1] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de comptes d'épargne).

■ Télécollecte de chèques
- Télécollecte images chèques..... **Nous consulter**

TLMC ..... **Nous consulter**

Définition

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR ..... **Nous consulter**

Définition

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via L'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

■ Virements
- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro ..... **Gratuit**
- Réception de virement SEPA instantané ..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES D'ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

■ Solution Bridge[2] ..... **Nous consulter** TVA

À savoir

Bridge, une solution d'initiation de paiement par virement pour le règlement des factures et des hauts paniers d'achat.

■ Service SEPAmail DIAMOND
- Abonnement au service..... **15,00 €/mois** TVA
  - pour les détenteurs de PulCEo..... **10,00 €/mois** TVA
- Frais par demande de vérification d'IBAN avec réponse immédiate ..... **0,50 €/IBAN à vérifier** TVA
- Frais par demande de vérification d'IBAN avec réponse à J+1 ..... **0,35 €/IBAN à vérifier** TVA
- Installation sur API[3] ..... **Nous consulter** TVA

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) La solution Bridge est éditée par Perspecteev, proposée par Caisse d'Epargne. Perspecteev société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, RCS Paris N° 529 196 313, siège social 4 rue de la Pierre Levée, 75011 Paris. Perspecteev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.
(3) Une API est une Application Programming Interface ou «Interface de programmation d'application».

Dates de valeur (jours ouvrés)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

- Chèque remis (compensable en France) (J = date de comptabilisation)..... **J+1 ouvré**(1)(2)
  Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Chèque émis (J=date de présentation) ..... **J**(2)
- Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'épargne..... **10 jours ouvrés**(1)(2)
- Virement externe reçu, prélèvement reçu ..... **J**(2)
- Virement externe émis, avis de prélèvement émis..... **J**(2)
- Dépôt au guichet ou retrait d'espèces ..... **J**(2)
- Paiement par carte bancaire : débit immédiat ..... **J**(2)
- Paiement par carte bancaire : débit différé..... **J**(2)
- Monétique..... **JR**(2)(3)
- Remise d'effets à l'encaissement (E = date d'échéance)..... **E+4 jours calendaires**(2)
- Remise d'effets à l'escompte ..... **J+1 jour calendaire**(2)

Définition

Jour ouvré et ouvrable

- **J =** jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'execution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

- **Jour Ouvré Bancaire** : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires.Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

- **Jour Ouvrable** : jour où Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture Caisse d'Epargne, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

(1) Jour Ouvré : désigne un jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) J = jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.
(3) JR = jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires. Pour plus de détail sur les opérations concernées, se rapporter au paragraphe 8 - Solutions d'encaissement.

Instruments de paiement

CHÈQUES

- Lettres-chèques ..... **Nous consulter**
- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires ..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) ..... **4,40 €**
- Bordereau de remise de chèques (format A4) ..... **4,40 €**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques
  - Envoi simple ..... **3,10 €**
  - Envoi en recommandé avec AR (sur demande) ..... **9,10 €**
- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois suivant la mise à disposition en agence ..... **10,40 €/chéquier**
- Chèques sécurisés
  - Contrôle de la banque de lettres-chèques ou chèques à la demande du client ..... **Nous consulter**

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

Cotisations cartes (hors offres groupées de services)	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Business	69,00 €/an	62,00 €/an
Carte Visa Gold Business	160,00 €/an	150,00 €/an
Carte Visa Platinum	-	260,00 €/an
Carte Visa Business Associatis	69,00 €/an	-
Carte Visa Business à contrôle de solde systématique[1]	69,00 €/an	-

- Carte de retrait Associatis[2] ..... **30,00 €/an**
- Service e-Cartes[3] ..... **1,80 €/mois ou 21,60 €/an**
- Opérations diverses
  - Refabrication de carte avant échéance ..... **18,00 €/carte**
  - Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel ..... **13,20 €**
  - Affichage du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile[3] ..... **Gratuit**
  - Envoi de carte bancaire en recommandé avec AR (ajustable selon frais postaux sur demande client) ..... **9,10 €/envoi**
  - Envoi de carte bancaire en express ou d'un code confidentiel[4] ..... **50,00 €**
  - Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement[5] ..... **16,90 €**
  - Frais de destruction de carte en cas de non retrait dans les 3 mois suivant la mise à disposition en agence ..... **7,50 €/carte**
  - Enrôlement de la carte Visa (solutions de paiement mobile agréées Caisse d'Epargne : Apple Pay, Google Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY ![6]) ..... **Gratuit**

(1) Gratuite dans le cadre de l'offre «Service Bancaire de Base»
(2) En arrêt de commercialisation.
(3) Sous réserve d'être abonné aux services de Banque à distance DEI Pro ou CE net et d'être équipé d'une solution de sécurisation des opérations en ligne» comme Sécur'Pass.
(4) Envoi prioritaire par rapport au délai de traitement habituel et partout dans le monde.
(5) Pour une durée de 30 jours.
(6) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

CARTE ACHAT PUBLIC ..... **Nous consulter**

À savoir

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant aux entités publiques d'optimiser et de rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires dédiées. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

CARTE CORPORATE ..... **Nous consulter** TVA

À savoir

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

ASSURANCES

À savoir

Assurance moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Assurances Moyens de Paiement « Pro Plus »[1][2] ..... **20,30 €/an/compte**
- Assurances Moyens de Paiement des Associations et Organismes à but non lucratif[1][2] ..... **16,30 €/an/compte**

Solutions d'encaissement[3]

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

À savoir

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

- Frais de mise en service TVA
  - SP PLUS ..... **200,00 €**
  - JePaieEnLigne ..... **200,00 €**
  - Jepaieenligne EXPRESS ..... **50,00 €**
- Abonnement mensuel TVA
  - SP PLUS ..... **19,00 €**
  - JePaieEnLigne ..... **19,00 €**
  - Jepaieenligne EXPRESS ..... **5,00 €**

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.
(3) Sous réserve d'être titulaire d'un contrat d'acceptation par vente à distance sécurisée.

■ Frais liés aux transactions TVA

De 1 à 2 000 transactions/mois	**0,14 €/transaction**
De 2001 à 5000 transactions/mois	**0,10 €/transaction**
De 5001 à 10 000 transactions/mois	**0,095 €/transaction**
De 10 001 à 20 000 transactions/mois	**0,085 €/transaction**
Au delà de 20 001 transactions/mois	**0,07 €/transaction**

■ Commission monétique sur paiement..... **Nous consulter**
■ Frais de traitement sur impayés cartes bancaires..... **66,00 €**
■ Options SP Plus TVA
- Paiement VPC..... **5,00 €/mois**
- Paiement par identifiant(1)..... **15,00 €/mois**
- Paiement par fichier(1)..... **15,00 €/mois**
- Gestion du profil administrateur..... **10,00 €/mois**
- Les schemes internationaux UPI, DFS, JCB..... **Nous consulter**
- Les cartes Titres Restaurant et les cartes Chèque-Vacances Connect..... **5,00 €/mois**
- Acceptation des moyens de paiements privatifs(1)..... **5,00 €/mois**
- Push mail push SMS..... **5,00 €/mois**
- Web Services..... **500,00 €/SIRET**
- Acceptation Paypal..... **5,00 €/mois**
- Pilotage risques niveau 1..... **15,00 €/mois**
- Pilotage risques niveau 2..... **10,00 €/mois**
- Fichier reporting..... **5,00 €/mois**
- Personnalisation page de paiement..... **Gratuit**
- Rapprochement bancaire visuel(1)..... **10,00 €/mois**
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier(1)..... **20,00 €/mois**
- Rapprochement des impayés visuel(1)..... **10,00 €/mois**
- Rapprochement des impayés visuel et par fichier(1)..... **20,00 €/mois**
- Service saisonnier..... **10,00 €/mois**
- Paiement par batch..... **15,00 €/mois par boutique**
- Paiement par abonnement..... **15,00 €/mois**
- Oney(2)..... **Nous consulter**
- Apple Pay..... **Nous consulter**
- Google Pay..... **Nous consulter**
- Click To Pay..... **Nous consulter**
- Paiement en ligne avec WERO..... **Nous consulter**

■ Options JePaieEnLigne et JePaieEnLigne EXPRESS..... **Nous consulter** TVA

PAYPLUG(3)..... **Nous consulter** TVA

À savoir

Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par Caisse d'Epargne.

■ Option PayLater..... **Nous consulter**

(1) Sauf Secteur Public.
(2) Le paiement garanti en 3, 4 ou 10 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - **www.orias.fr**.
(3) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

IZ E-COMMERCE[1] ..... **Nous consulter** TVA

À savoir

Développez votre activité sur Internet.
Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

■ Le contrat monétique accepteur
- Ouverture/clôture de dossier ..... **Gratuit**
- Taux de commission ..... **Nous consulter**
- Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC) ..... **Gratuit**
- Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC) ..... **Gratuit**

À savoir

Caisse d'Epargne propose une gamme complète de contrats monétiques accepteurs en proximité et en vente à distance sécurisée. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé.

■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE)[2]

À savoir

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal Filaire (raccordé au réseau téléphonique), terminal fixe (IP ou 4G), terminal mobile (IP ou 4G) ou terminal ultra mobile (4G) ..... **Nous consulter** TVA

■ Prestations associées ou complémentaires
- Solution d'édition/lecture de chèques ..... **Nous consulter** TVA
- Frais d'ouverture de dossier chèque ..... **Nous consulter** TVA
- Frais de chargement logiciel spécifique ou privatif ..... **à partir de 15,00 €** TVA
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire ..... **Gratuit**
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire ..... **13,15 €/trimestre**
- Relevé d'édition monétique journalier ..... **54,80 €/trimestre**
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires ..... **66,00 €/impayé**
  Coût lié au traitement des acceptations carte bancaire revenues impayés
- Frais sur contrats inactifs ..... **50,00 €/an**
- Frais de recherche d'historique de télécollecte pour erreur de montant ..... **20,83 €** TVA
- Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage) ..... **Nous consulter** TVA

(1) IZ E-commerce est un service de Regicom, proposé par Caisse d'Epargne. Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.
(2) Tarification susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction des offres constructeurs.

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY[1] ..... **Nous consulter**

PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT[2] ..... **Nous consulter**

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

TAP TO PAY ..... **Nous consulter** TVA

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de Caisse d'Epargne.

PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES ..... **Nous consulter** TVA

À savoir



L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

SERVICE DE GÉNÉRATION D'IBAN VIRTUELS ..... **Nous consulter**

À savoir



Un IBAN virtuel est un numéro de référence construit sous la forme d'un IBAN français que le client attribue à un de ses débiteurs et à destination duquel ce débiteur va effectuer des virements.

(1) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Epargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.
(2) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Epargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

2. Les financements(1)

Cycle d'exploitation

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
  - Frais de dossier
    - Entreprise ..... **1,00% min. 610,00 €/dossier**
    - Economie sociale ..... **1,00% min. 410,00 €/dossier**
  - Taux d'intérêt(2) ..... **Nous consulter**
  - Commission d'engagement annuelle ..... **À partir de 1,00% du montant engagé/dossier**
    Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue annuellement ou trimestriellement.
- Découvert non autorisé
  - Taux d'intérêt ..... **Taux de l'usure trimestriel en vigueur**
    Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

COMMISSIONS(3)

- Commission sur le plus fort découvert ..... **0,20 %/trimestre**
  Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation ..... **2,00% annuel maxi**
  Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE

- Frais de dossier ..... **1,00% du montant autorisé min. 610,00 €**
- Taux d'intérêt(4)(5) ..... **Nous consulter, min. 10,00 €**
- Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel) ..... **2,00 %**
- Frais de mise en place de convention cadre d'escompte commercial, valeur ou billet financier ..... **0,50% du montant de la convention cadre min. 100,00 €**
- Commission d'engagement ..... **Nous consulter**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.
(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert. Voir le lexique pour un exemple de calcul de T.E.G..
(3) Perçues en cas de découvert autorisé ou non autorisé.
(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.
(5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

À savoir

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Frais de mise en place de convention cadre..... **0,60% du montant de la convention cadre min. 130,00 €**
- Frais de dossier..... **1,00% min. 610,00 €**
- Commission de bordereau (10 créances maxi/bordereau) ..... **36,00 €**
- Commission de notification par courrier ..... **21,00 €/courrier**
- Commission par créance cédée ..... **12,00 €**
- Commission de relance Dailly ..... **25,00 €**
- Commission de renouvellement ou prorogation ..... **32,00 €**
- Taux de cession-escompte Dailly..... **Nous consulter**
- Commission de cession de marché ..... **35,00 €**

GESTION DU POSTE CLIENTS..... Nous consulter

À savoir

Financement de vos factures

Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage FACTUREA[1] : Pour assurer, financer et gérer votre poste client..... **Nous consulter**
  - Commission de financement..... **Nous consulter** TVA
  - Commission d'affacturage..... **Nous consulter** TVA
- Flash Factures[1] : Solution de financement en ligne de la facture ..... **4,95% du montant financé des factures confiées** TVA
- Offre d'assurance-crédit (EASYLINER[2] ET TRADELINER[2]) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales..... **Nous consulter**

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC)

- Frais de dossier..... **0,20% du montant de trésorerie accordé min. 300,00 €**
- Taux..... **Nous consulter**
- Commission d'engagement..... **Nous consulter**
- Commission de mouvement..... **Nous consulter**
- Commission de non-utilisation..... **Nous consulter**

FINANCEMENT DES STOCKS ..... Nous consulter

(1) BPCE Factor, Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros – 379 160 070 RCS Paris 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.
(2) Easyliner et Tradeliner sont des produits de la Coface, S.A. au capital de 137 052 417,05 €, dont le siège social est 1, place Costes et Bellonte - 92270 Bois-Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 552 069 791

Engagements par signature

CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé..... **155,00 €**
- Frais d'émission d'un acte spécifique
  (imprimé non pré-établi et non normalisé nécessitant validation juridique)..... **min. 215,00 €**
- Commission d'engagement annuelle..... **2,00% du montant autorisé, min. 50,00 €**
- Avenant à la caution bancaire ou à la garantie à 1ère demande
  (modification de l'acte d'origine)..... **105,00 €**
- Caution retenue de garantie CEGC[1][2]
  (Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions) ..... **Nous consulter**
- Cautions diverses..... **Nous consulter**
- Mainlevée ou dénonciation d'engagement par signature..... **155,00 €**

Financement des investissements

FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier crédit moyen-long terme
  - Entreprises, Secteur Public,
    Logement Social..... **1,00% du montant du prêt, min. 750,00 €/dossier**
  - Associations Gestionnaires ..... **1,00% du montant du prêt, min. 450,00 €/dossier**
- Commission annuelle d'engagement..... **1,00 %**
- Honoraires de montage ou d'arrangement..... **Nous consulter**
- Frais de coordination pour des opérations de co-financement ..... **Nous consulter**
- Commission de non-utilisation..... **Nous consulter**

PRÊT À IMPACT

- Offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière ..... **Nous consulter**

NUMAIRIC

- Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public ..... **Nous consulter**

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS[3]..... **Nous consulter**

Financement des professionnels de l'immobilier

FINANCEMENTS

- Frais de dossier..... **1% min.1500,00 €/dossier**
- Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier)
  - **Jusqu'à 1,5 M€ ..... 0,30 % min. 1 500,00 €**
  - **Au-delà de 1,5 M€ ..... Nous consulter**
- Commission d'engagement sur autorisation de crédit **1,00%/trimestre**
  (Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé)
- Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours ..... **Nous consulter**
  (Frais prélevés lors du renouvellement, de la prorogation ou de l'augmentation d'un concours, facturés en % du montant du concours)
- Frais de modification contractuelle..... **Nous consulter**

(1) Sous réserve d'acceptation par Caisse d'Epargne.
(2) CEGC : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - Société Anonyme au capital de 160.995.996 Euros, immatriculée RCS Nanterre sous le numéro 382 506 079. 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS. Siren : 382506079.
(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469.

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

- Garanties Financières d'Achèvement (GFA)
  - GFA (en % du CA TTC) ..... **Nous consulter**
  - GFA VRD[1] (en % de l'assiette de la caution) ..... **Nous consulter**
- Engagements par signature (en % de l'assiette de la caution) ..... **Nous consulter**

AUTRES SERVICES DU CRÉDIT

- Frais de visite de chantier ..... **Gratuit** TVA
- Frais d'estimation de bien ..... **Nous consulter** TVA

Services liés aux Crédits

- Édition de justificatif d'intérêts payés ..... **32,00 €**
- Réédition de contrat à la demande du client ..... **36,00 €**
- Réédition du tableau d'amortissement ..... **26,00 €**
- Simulation de décompte de remboursement anticipé ..... **90,00 €/acte**
- Changement de numéro de compte de prélèvement ..... **27,00 €**
- Avenant simple (date de prélèvement, arbitrage de valeurs données en garantie, réduction de durée, mainlevée de garanties,...) ..... **min. 100,00 €. Nous consulter**
- Frais d'avenant complexe (changement d'emprunteur, désolidarisation, transfert de prêt sur un autre objet substitution d'assurance ou de garanties) ..... **1,00% du CRD[2], min. 610,00 €**
- Frais d'avenant complexe (réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit) ..... **3,00% du CRD[2]**
- Attestation de prêt soldé ..... **52,00 €**
- Attestation diverse sur crédit en cours ..... **52,00 €**
- Indemnité de remboursement anticipé ..... **Selon contrat**
- Mainlevée totale ou partielle de garantie réelle ou personnelle, hors crédit bail[3] ..... **180,00 €**
- Mainlevée ou modification de garantie sur crédit bail[4] ..... **Nous consulter**
- Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC[5] ..... **Gratuit**
- Frais d'expertise immobilière, avis de valeur ..... **Prestation externe à la charge du client**
- Intérêts de retard sur échéance de prêt ..... **Selon contrat**

Financement locatif

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER[4]

- Frais de dossier ..... **Nous consulter**
- Commission d'engagement ..... **Nous consulter**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutant éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

(1) Voirie, Réseau, Divers.
(2) CRD : Capital Restant Dû.
(3) Sous réserve d'acceptation par Caisse d'Epargne.
(4) Sous réserve d'acceptation par BPCE Lease : Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Établissement de crédit spécialisé - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369.
(5) Sous réserve d'acceptation par Bpifrance : Société anonyme du groupe Bpifrance, au capital social de 5 440 000 000 euros - Siège Social : 27/31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort cedex 94700 - RCS Créteil 320 252 489 ;
et par CEGC : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - Société Anonyme au capital de 262 391 274 euros - Entreprise d'assurance agréée en France par l'ACPR - Siège Social : 59, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris - RCS Paris 382 506 079.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion		
Type d'actes	**Prix HT (hors forfait SAV)**	**Forfait SAV - 2,50 € HT/mois**
Frais de dossiers	**2% du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € H.T.**	**Non inclus**
Frais de formalités	**35,00 €**	
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	**300,00 €**	
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	**50,00 €**	
Gestion de subventions	**250,00 €**	
Annulation ou modification d'assurance	**50,00 €**	**Inclus**
Mainlevée d'opposition		
Gestion d'un sinistre matériel	**200,00 €**	
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	**150,00 €**	
Réédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	**50,00 €**	
Changement d'adresse postale y compris NPAI		
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)		
Radiation de publicité ou de gage[1]		
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	**100,00 €**	**Inclus (hors intérêt intercalaire)**
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement[2]	**50,00 €**	**Non inclus**
Changement du mode de règlement - hors prélèvement[1]	**50,00 € par échéance (chèque ou virement)**	
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client[3]	**50,00 €**	**Inclus**
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire[1]		
Renseignements recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	**150,00 €**	
Transfert au nom d'un nouveau locataire[1]	**300,00 €**	**Non inclus**
Modification du plan de remboursement[1]		
Modification ou mainlevée de garantie[1]	**250,00 €**	**Inclus**

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.
(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.
(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion		
Type d'actes	**Prix HT (hors forfait SAV)**	**Forfait SAV - 2,50 € HT/mois**
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat(1)	**300,00 €**	**Non inclus**
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	**250,00 €**	
Frais de représentation sur impayés	**20,00 €**	
Taux d'intérêt de retard	**1% par mois commencé**	
Indemnité forfaitaire	**40,00 €**	
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	**50,00 €**	

LEASE BACK(2) ..... **Nous consulter** TVA

LOCATION LONGUE DURÉE(2) ..... **Nous consulter** TVA

FINANCEMENT DE VOS ÉQUIPEMENTS À L'INTERNATIONAL ..... **Nous consulter**

FINANCEMENT DE VOS VENTES EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL ..... **Nous consulter**

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais d'inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- Gage sur véhicule automobile ..... **330,00 €**
- Prise de gage, gage espèce avec ou sans dépossession ..... **660,00 €/acte**
- Nantissement de compte-titres Caisse d'Epargne, parts sociales ou actions hors Caisse d'Epargne ..... **815,00 €/acte**
- Nantissement de produits Caisse d'Epargne : assurance-vie, compte à terme, livret ou compte bancaire(3) ..... **225,00 €**
- Nantissement de produits d'épargne ou d'assurance hors Caisse d'Epargne(4) ..... **562,00 €/acte**
- Nantissement de fonds de commerce ..... **660,00 €**
- Nantissement de marché public ..... **Nous consulter**
- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé ..... **210,00 €/acte**
- Hypothèque fluviale, maritime, aérienne ..... **300,00 €/acte**
- Convention de blocage de compte-courant d'associé ..... **299,00 €/acte**
- Engagement de non cession de parts ..... **179,00 €/acte**
- Délégation de loyers, délégation d'actif passif ..... **220,00 €/acte**
- Fiducie sûreté ..... **Nous consulter**
- Information annuelle aux cautions garants sur crédits par garant et par dossier de prêt ..... **Gratuit**
- Frais de publication légale ..... **Nous consulter**
- Délégation / cession de créances ..... **249,00 €/acte**
- Tarification des cautions personnes physiques et morales ..... **55,00 €/acte**
- Dailly à titre de garantie, créance unique ..... **85,00 €**
- Dailly à titre de garantie, créance multiple ..... **119,00 €**

Couverture de taux

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ..... **Nous consulter**

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.
(2) BPCE Lease : Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Établissement de crédit spécialisé - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369
(3) Produits tenus dans les livres Caisse d'Epargne Hauts de France ou souscrits par son intermédiaire.
(4) Produits non tenus dans les livres Caisse d'Epargne Hauts de France ni souscrits par son intermédiaire (exemple assurance-vie)..

3. Les placements

À savoir

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

Épargne bancaire[1]

COMPTES À TERME (CAT)

- CAT à taux fixe ..... **Nous consulter**
- CAT à taux progressif ..... **Nous consulter**
- CAT à taux révisable ..... **Nous consulter**
- CAT Vert ..... **Nous consulter**
- CAT Gamme Captio ..... **Nous consulter**
- CAT renouvelable ..... **Nous consulter**
- CAT en devises ..... **Nous consulter**

LIVRET A ET LIVRET A LOGEMENT SOCIAL ..... **Nous consulter**

CSL RÉGIONAL ..... **Nous consulter**

CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL ..... **Nous consulter**

SERVICES ASSOCIÉS À L'EPARGNE BANCAIRE

- Frais de tenue de compte sur Livret ou sur Compte sur Livret inactif ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte[2][3]**
- Relevés
  - Relevé de compte multiproduits mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel ..... **Gratuit**
  - Relevé supplémentaire ..... **1,65 €/relevé**
- Retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne
  - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif ..... **Gratuit**
  - Retrait avec accréditif ..... **Gratuit**

Placements financiers

Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.
Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financier : **glossaire-sur-les frais-des-placements-financiers-octobre-2023.pdf**

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.
(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur Livret ou Compte sur Livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 euros et sous réserve du solde disponible

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Ouverture de compte-titres ..... **Gratuit**
- Clôture de compte-titres ..... **Gratuit**
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Transfert de compte-titres ordinaires vers une autre banque ..... **0,30% du portefeuille min. 101,67 € TVA**
- Transaction réalisée sur un titre financier (ordre de bourse)[1] :

Ordre de bourse Euronext[2] (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant	**En centre d'affaires**	**Par internet[3]**
Taux de courtage (% du montant de l'ordre)	**1,20 %**	**0,50 %**
- Minimum de perception	**21,10 €**	**9,00 €**
Ordre non exécuté	**Gratuit**	**Gratuit**
Ordre annulé	**Gratuit**	**Gratuit**

Opérations sur valeurs étrangères

- **Pour les places suivantes : USA, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas :**

Taux de courtage (% du montant de l'ordre) ..... **0,50 %**
- Minimum de perception ..... **46,00 €**
- Maximum de perception ..... **229,00 €**

+ Commission fixe par ordre ..... **30,00 €**

- **Pour les autres places :**

Taux de courtage (% du montant de l'ordre) ..... **0,50 %**
- Minimum. de perception ..... **46,00 €**
- Maximum de perception ..... **229,00 €**

+ Commission fixe par ordre ..... **46,00 €**
+ Frais de courtage selon les pays ..... **Nous consulter**

- Titre non coté
  - Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opération sur titre, détachement de dividendes, etc.) ..... **inclus dans les droits de garde**
  - Frais sur ordre d'achat ou de vente de valeurs non cotées ..... **1 % du montant de l'ordre maxi.540,00 €**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

- Opérations sur OPC[4] réseau groupe BPCE

Souscription OPC	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Rachat OPC hors fonds à formule	**Gratuit**

- Opérations sur OPC d'un autre réseau

Souscription en agence ou par téléphone[5]	**1,2% du montant de la souscription avec un plafond de 37,00 € + frais d'émetteur**
Souscription par internet[3]	**0,5% du montant de la souscription avec un plafond de 37,00 € + frais d'émetteur se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de rachat	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

(1) Hors service de gestion sous mandat.
(2) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.
(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
(4) OPC : Organismes de Placement Collectif.
(5) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.

■ Titres de créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne

Frais de souscription	**Gratuit**
Frais de sortie	**Gratuit**
Autres titres de créance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

■ Fonds à formule

Frais de souscription	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de sortie Avant échéance de fonds à formule à échéance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

FRAIS RÉCURRENTS

Frais récurrents liés au service

Droits de garde (sur la base d'une valorisation au 31/12)[1] TVA

■ Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe CE[2] et de valeurs hors Groupe CE[3] ou uniquement de valeurs hors Groupe CE TVA

	Portefeuille d'une valeur totale < à 1 million d'euros		Portefeuille d'une valeur totale ≥ 1 million d'euros
	Valeurs Groupe CE[2]	**Valeurs hors Groupe CE[3]**	
Commission proportionnelle[4] appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne hors Groupe CE	**Gratuit**	**0,08 %/ trimestre TVA**	**Nous consulter**
- Minimum de perception	**Gratuit**	**9,58 €/ trimestre TVA**	
- Maximum de perception		**70,00 €/ trimestre TVA**	
+ Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	**Gratuit**	**1,04€/ ligne/trimestre TVA**	**Nous consulter**

■ Droit de garde emprunts BPCE ..... **Gratuit**

■ Droit de garde sur portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe BPCE[2] ..... **7,17€/trim soit 28,68 €/an TVA**

■ Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) ..... **Application des droits de garde dans la limite de 30,00 €/an (montant plafonné par arrêté ministériel) TVA**
Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

■ Comptes-titres sans position à la fin du trimestre civil ..... **5,50 €/trimestre TVA**

(1) Hors service de Gestion sous mandat.
(2) Les valeurs Groupe CE sont constituées des valeurs émises par le Groupe Caisse d'Epargne (parts sociales de SLE, actions Natixis, Emprunts BPCE, etc,) ainsi que les seuls OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau Caisse d'Epargne. Nous consulter pour plus de précisions.
(3) À l'exclusion des valeurs définies au renvoi précédent, les autres valeurs sont toutes les valeurs pouvant être inscrites en portefeuille.
(4) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au terme de chaque trimestre civil, calculé par tranche, en fonction du barème présent dans le prospectus du titre concerné.

Frais récurrents liés au produit

■ Organismes de Placement Collectif (OPC)[1]

Frais de gestion	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

■ Frais de souscription, détention, rachat, quel que soit le support de détention.....**Gratuit**

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS DE CAPITALISATION.....**Nous consulter**

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PRODUITS FINANCIERS SUR MESURE (SCPI/FCPI)..**Nous consulter**

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT .....**Nous consulter**

Droit d'entrée et de sortie	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.**
Commissions de mouvement	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des commissions de mouvement.**
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	**80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Epargne en tant que distributeur du mandat.**
Droits de garde	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des droits de garde.**

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Epargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Epargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

À savoir

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne lui fournit. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

(1) Hors service de Gestion sous mandat.

OPÉRATIONS DIVERSES

Gestion de trésorerie

- Placement automatique de trésorerie
  - TRESEO Placement Automatique de Trésorerie ..... **Nous consulter**

> **À savoir**
>
> TRESEO Placement Automatique de Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

Analyse de portefeuille « Portfolio Clarity »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille ..... **Gratuit**

Gestion de compte-titres

- Relevé trimestriel ..... **Gratuit**
- Frais liés à l'application des conventions fiscales étrangères ..... **Frais réels**
- Délivrance d'un relevé d'intérêts courus non échus ..... **25,00 € TVA**
- Relevé ponctuel de portefeuille ..... **Gratuit**
- Attestation et certificats divers sur demande client, évaluation d'actifs hors succession ..... **57,20 €/acte**
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) ..... **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU) ..... **27,50 € TVA**
- Frais de recherche sur titres (hors comptes inactifs) :
  - Standard moins de 5 ans ..... **72,50 € TVA**
  - Standard plus de 5 ans ..... **148,50 € TVA**
- Autres recherches ..... **Nous consulter TVA**

4. Des experts à votre service

À savoir

Caisse d'Epargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multiexpertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie et d'assurances.

Ingénierie sociale et autres assurances

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- Epargne Salariale Plan d'Epargne Entreprise (PEE), Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement, Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO)[1] ... **Nous consulter**

À savoir

Les offres BOX OFFICE, Primissime, PERCOL&CO PERO et Intéressement de Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

- Titres de services ..... **Nous consulter**

À savoir

Les offres Titres de services, proposées par Swile[2], partenaire de Caisse d'Epargne, sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (titres-restaurants) et permettent de les valoriser (titres cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-Restaurant «Swile»[2] (carte) ..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau «Swile»[2] (carte) ..... **Nous consulter**

(1) Service fourni par NATIXIS INTEREPARGNE - Société anonyme à Conseil d'administration au Capital de 8 890 784 €, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 692 012 669. Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

(2) Service fourni par Swile, partenaire de la Caisse d'Epargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 402,50 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 . Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

■ Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement[1] ..... **Nous consulter**

À savoir



Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

■ Protection Homme Clé[2] ..... **Nous consulter**

À savoir



En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne assurée, le contrat Protection Homme Clé[2] garantit le versement d'un capital[3] prédéfini à l'entreprise pour atténuer les répercussions de cette absence. Il permet par exemple d'engager les dépenses de recrutement et de formation d'un remplaçant, de faire appel à la sous-traitance, de conserver la confiance des clients, fournisseurs et investisseurs, de préserver la trésorerie.

Offre Coface[4] ..... **Nous consulter**

À savoir



En partenariat avec Coface, Caisse d'Epargne propose des solutions adaptées à la sécurisation de votre poste clients.

Ingénierie financière

■ Opérations de couverture de risque

- Couverture de risque de taux
  Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt ..... **Nous consulter**
- Couverture de risque de change
  Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions ..... **Nous consulter**
- Couverture de risque de matière première
  Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? Caisse d'Epargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité ..... **Nous consulter**

(1) Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Metropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(2) Protection Homme Clé est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des Assurances 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. L'adhésion au contrat de prévoyance Homme Clé est soumise à la réalisation de formalités, notamment médicales selon le montant cumulé des capitaux garantis. Des limites d'âge sont appliquées.
(3) Selon conditions, limites et exclusions prévues aux documents contractuels en vigueur.
(4) COFACE, société anonyme au capital de 13 705 241 705 €, siège social 1 Place Costes et Bellonte 92270 BOIS-COLOMBES, RCS Nanterre N° B 552069791.

■ Opérations financières ..... **Nous consulter**
- Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises ..... **Nous consulter**

À savoir

Caisse d'Epargne accompagne les acteurs publics et privés dans leur recherche d'aides et de subventions mobilisables. Nous proposons une offre qui combine des services digitaux innovants et l'accompagnement des experts BPCE Finances & Territoires(1), une société du Groupe BPCE. Grâce à notre plateforme numérique, il est possible d'effectuer des recherches personnalisées de manière autonome, d'accéder à une base documentaire complète et de bénéficier d'un soutien expert, le tout dans le but de maximiser les aides obtenues, qu'elles soient publiques ou privées.

■ Solutions d'optimisation des aides mobilisables réservées :
- au secteur public, aux EPL, au logement social, à l'économie sociale et aux acteurs de la santé ..... **Nous contacter**
- aux entreprises et aux professionnels ..... **Nous contacter**

Ingénierie immobilière

■ Immobilier professionnel ..... **Nous consulter**

À savoir

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

Banquier du dirigeant

Caisse d'Epargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, Caisse d'Epargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

Conseil aux entreprises et institutionnels

■ BPCE Partenaire Conseil(2) ..... **Nous consulter** TVA

Caisse d'Epargne et BPCE Partenaire Conseil proposent une offre de conseil pour accompagner les enjeux de développement et de performance des dirigeants. Elle est spécialisée dans l'efficience et la durabilité aux bornes de l'organisation, l'optimisation des coûts et des ressources, le changement d'échelle et la croissance.

(1) BPCE Finances & Territoires 2Bis rue Simone Veil Immeuble Amiral, 73000 Bassens Capital social : 1 5000 000 euros 798 665 790 RCS de Chambéry.
(2) Sous réserve de commercialisation

5. Le commerce international

Tenue de compte

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises ..... **équivalent à 99,00 €/trimestre dans la devise concernée**(1)
- Frais de tenue et de gestion de compte en devises inactif(2). Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier ..... **équivalent à 30,00 €/an dans la devise concernée**(1)
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs ..... **0,20 %/trimestre**

À savoir

Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires Import/Export, garanties internationales et avances en devises(3)).

À destination de l'étranger - commerce import

CARTES

Se reporter à la page 19 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Dans l'EEE (Espace Économique Européen) en euros, complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

- Virement papier
  - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN..... **20,00 €**
- Virement télétransmis
  - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN..... **0,22 €**

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Dans l'EEE (Espace Économique Européen) en euros, incomplet ou frais non partagés ou hors EEE (quel que soit le montant) ou en devises quel que soit le pays.

	Virement manuel	Virement télétransmis
a) Commission proportionnelle	0,10 %	
- Minimum de perception	20,90 €	
- Commission fixe		12,00 €
b) Commission de change si virement en devises	0,10 %	0,10 %
- Minimum de perception	20,90 €	20,90 €

- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc ..... **5,00 €** **(virement en euros dont le montant est < 150 000 €)**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées) ..... **15,00 €**
- Frais du correspondant..... **18,00 €/transfert**

(1) Selon le taux de change en vigueur à la date d'arrêté de compte.
(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde débiteur.
(3) Accessibilité sur le Portail Trade sous réserve de commercialisation.

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- Commission de services en euros et devises..... **0,10% du montant, min. 20,00 €**
- Commission de change en devises..... **0,10 % en fonction du cours, min. 20,00 €**
- Émission d'un chèque de banque en devises..... **16,20 €**

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER ..... **Frais réels**

REMISES LIBRES IMPORT

- Commission de paiement ..... **0,20% du montant, min. 50,00 €**
- Commission de présentation ..... **50,00 €**
- Autre commission (modification, prorogation, avis de sort) ..... **45,00 €**
- Frais d'impayé ..... **0,05% du montant, min. 45,00 €**

REMISES DOC IMPORT

- Commission de paiement ..... **0,25% du montant, min. 75,00 €**
- Commission d'acceptation..... **45,00 €**
- Commission d'aval..... **50,00 €**
- Autre commission (modification, prorogation, avis de sort) ..... **43,00 €**
- Commission de clôture (en cas de débouclement hors remise documentaire) ..... **50,00 €**
- Frais d'impayé ..... **80,00€**
- Frais de bon de cession ..... **35,00 €**

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission d'ouverture ou de modification (montant, durée)..... **0,25% du montant/trimestre indivisible, min. 150,00 €**
- Commission de modification autre que sur le montant et la durée ..... **0,25% du montant/trimestre indivisible, min. 115,00 €**
- Commission de prorogation ou augmentation du montant..... **0,25% du montant/trimestre indivisible, min. 110,00 €**
- Commission d'utilisation/examen/levée de documents ..... **0,15% du montant/trimestre indivisible, min. 110,00 €**
- Commission d'acceptation ou de paiement différé (par mois indivisible, minimum de facturation 2 mois)..... **0,12% du montant, min. 50,00 €**
- Frais supplémentaires d'acte complexe (dont frais de projet)..... **85,00 €**
- Frais d'irrégularité[1] ..... **115,00 €**
- Émission d'une cession bancaire..... **75,00 €**
- Frais d'intervention (bon de cession) ..... **80,00 €**
- Clause UPAS (Under Payment At Sight)..... **Nous consulter**

(1) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis (à la charge de l'exportateur).

À savoir

Les garanties internationales sont des engagements par signature émis soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie…) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.
Une caution directe est une caution émise par une banque en faveur d'un bénéficiaire (souvent une entreprise).
Une caution indirecte est une caution émise par une banque en faveur d'une banque qui la réémet en local en faveur d'un bénéficiaire (souvent une entreprise). Une garantie sans projet correspond à une garantie émise par la Banque sans rédaction préalable
de version « brouillon » de cet acte prévalidée par le Client avant son émission. Une garantie avec projet correspond à son contraire.

- Frais de mise en place de convention cadre..... **Nous consulter**
- Commission d'engagement (par trimestre indivisible, calculée en % du montant et payable trimestriellement d'avance)..... **Nous consulter**
- Commission de modification..... **min. 100,00 €**
- Commission de mise en jeu de garantie..... **min. 150,00 €**
- Commission de mainlevée..... **min. 80,00 €**
- Frais d'acte pour caution ou garantie internationale simple..... **min. 200,00 €**
- Frais d'acte pour caution ou garantie internationale complexe..... **min. 250,00 €**
- Frais d'étude de projet en cas de non émission..... **min. 350,00 €**
- Commission de notification de garantie reçue..... **min. 130,00 €**

LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY LC IMPORT ..... **Nous consulter**

En provenance de l'étranger - commerce export

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA avec un BIC et un IBAN et frais partagés.

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN ..... **Gratuit**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA, ou en devises quel que soit le pays.	
a) Frais par virement	**12,00 €**
b) Commission de change si virement en devises	**0,10 % du montant, min. 20,90 €**

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER ..... **Frais réels**

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement..... **0,20% min. 90,00 €**
- Autre commission (modification, prorogation, avis de sort, acceptation, présentation supplémentaire, impayé)..... **45,00 €**
- Commission de clôture (en cas de débouclement hors remise documentaire)..... **50,00 €**

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT ..... **Nous consulter**

REMISES LIBRES EXPORT

- Commission de présentation ..... **0,25% min. 55,00 €**
- Commission d'encaissement ..... **0,25% min. 55,00 €**
- Autre commission (modification, prorogation, avis de sort, acceptation, présentation supplémentaire, impayé) ..... **45,00 €**

LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY EXPORT

- Commission d'encaissement/confirmation ..... **Nous consulter**
- Commission de notification acte standard ..... **min. 120,00 €**
- Frais de modification ..... **110,00 €/modification**
- Frais de mainlevée ..... **70,00 €/sollicitation**

Financements à l'international

AVANCES EN DEVISES

- Frais de dossier ..... **min. 500,00 €**
- Frais de tirage ..... **90,00 €/tirage**
- Taux d'intérêt ..... **Nous consulter**

PRÊTS MOYEN LONG TERME EN DEVISE ..... Nous consulter

Opérations de change

- Abonnement à l'outil de gestion en ligne des opérations de change. ..... **Gratuit**

CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS +

- Frais de mise en place ..... **45,00 €**
- Commission de change ..... **0,05% min. 15,00 €**

CHANGE AU COMPTANT

- Euro/devise
  - Commission de change ..... **0,05% min. 15,00 €**
  - Devise/devise ..... **Nous consulter**(1)

SWAP DE CHANGE ..... Nous consulter

- Frais de mise en place ..... **Nous consulter**
- Frais de prorogation ..... **Nous consulter**

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE ..... Nous consulter

Change manuel

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

- Commission de change ..... **Selon cours**
- Minimum de perception ..... **4,70 €**

(1) sous réserve de commercialisation

Offre d'accompagnement à l'international ..... Nous consulter

À savoir

Caisse d'Epargne à travers ses Partenaires Pramex International[1] et Globallians[2] vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).

Frais annexes

- Frais de courrier ..... 32,00 € TVA
- Frais de courrier express :
  - En Europe ..... 45,00 € TVA
  - Hors Europe ..... 52,00 € TVA
- Frais de Swift ..... **Nous consulter**, min. 35,00 € TVA

(1) PRAMEX INTERNATIONAL – Société anonyme au capital de 514 500 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 389 589 920, numéro de TVA Intracommunautaire FR88 389589920. 58 avenue d'Iéna, 75116 PARIS.
(2) Association déclarée Globallians Siège social : 23 rue Crepet - 69007 Lyon 07 SIREN 831 817 614.

6. Autres prestations et services

Recherche de document

- Frais de recherche d'opération ou de document..... **20,83 €/recherche** TVA
- Historique de compte (- 3 ans) ..... **10,41 € /semestre civil** TVA
- Historique de compte (+ 3 ans) ..... **23,75 € /semestre civil** TVA
- Fourniture d'une photocopie du recto d'un chèque ..... **20,30 €/chèque**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA ..... **14,58 €** TVA
- Frais de recherche d'adresse inconnue PND (Pli Non Distribué) ..... **40,65 €**
- Frais de recherche de documents comptables et fiscaux non remis..... **140,00 €/an**

Location de coffre-fort

- Frais de location de coffre-fort selon contenance ..... **min. 224,00 €/an** TVA
  Plafond maximal de dépôts garantis : 30 000 €, sauf dispositions contraires
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels/ouverture** TVA

Jedeclare.com

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service..... **Nous consulter** TVA

Abonnement experts-comptables(1)

- Rapatriement de relevés de comptes
  - Abonnement au service..... **Nous consulter** TVA

Green

- SAMI & Naldeo (évaluation carbone)..... **Nous consulter** TVA
- Economie d'Energie (économies d'énergie et subvention des travaux) ..... **Nous consulter** TVA
- OPERA Energie (courtage en fourniture d'énergie)..... **Nous consulter** TVA

Des solutions proposées par nos partenaires sur le green offrent une large gamme de solutions durables.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

7. Irrégularités et incidents de fonctionnement

Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention..... **9,90 €/opération**
  - Dans la limite d'un plafond journalier de ..... **100,00 €**

Les incidents liés aux chèques

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)[1]..... **10,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
  - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
  - Frais de dossier
  - Les frais de rejet de chèque
  - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
  - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction TVA
  - Déclaration Banque de France
  - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
  - Délivrance d'un certificat de non-paiement
  - Blocage de provision
  - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
    - Pour un chèque < ou égal à 50,00 € ..... **20,10 €**[2]
    - Pour un chèque > à 50,00 € ..... **40,10 €**[2]

  (dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **15,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction bancaire ..... **20,00 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux prélèvements[1]

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)[2] ..... **10,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant[3] :
  - Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
  - Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
  - Prélèvement inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € ..... **10,10 €/prélèvement**

  Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €

Les incidents liés à la carte bancaire

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ..... **54,00 €**
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à un incident de paiement par carte ..... **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte ..... **Gratuit**

Autres incidents

- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé :
  - 1ère lettre ..... **10,00 €**
  - 2ème lettre ..... **10,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur ..... **10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 83,33 €**
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire ..... **126,00 €**

Oppositions

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur ..... **20,90 €/chèque**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur ..... **33,10 €/chéquier**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ..... **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire ..... **Gratuit**

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
(2) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention qui est facturée séparément.

8. Lexique

AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par Caisse d'Epargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFTNET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti. Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

Espace SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.
Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin et le Vatican.
- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

Lexique SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à Caisse d'Epargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez. Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par Caisse d'Epargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par Caisse d'Epargne. Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Epargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à présenter des prélèvements SEPA sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION
Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION
Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT
Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier de présenter des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

SCT
SEPA Credit Transfer : virement SEPA.

SDD
SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.
- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit COmpensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

(1) Coût selon fournisseur d'accès Internet.
(2) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (coût selon fournisseur d'accès internet).

9. Résoudre un litige

Procédure de réclamation

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.
Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

Par internet	Par courrier
www.caisse-epargne.fr[1] Rubrique Contacts Votre Caisse d'Epargne www.caisse-epargne.fr/hauts-de-france/votre-banque/reclamation-et-mediation/[1]	Caisse d'Epargne Hauts de France Service Relations Clientèle 8 rue Vadé 80064 Amiens Cedex 9

Par mail
service.client2@hdf.caisse-epargne.fr[1]

■ **Délais de traitement**

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux[2] mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement…), une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ **Cas particulier**

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com - rubrique : reclamation-et-mediation.

Procédure de médiation

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ de compétence tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ **Médiateur de l'AMF**[2]

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers (CTO, obligations, actions, OPC hors assurance-vie), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc…

(1) Coût selon fournisseur d'accès Internet.
(2) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (coût selon fournisseur d'accès internet).

Vous pouvez le saisir de préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org.fr/le-mediateur bouton «Saisir le médiateur».
Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
www.amf-france.org/fr[1]
ou en scannant le QR code

- **Médiation du crédit aux entreprises**
  La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site **www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/entreprises/saisir-mediation-credit**[1]
  Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.
- **Médiation de l'assurance pour les TPE et PME**
  Pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.
  Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander gratuitement un avis au Médiateur de l'Assurance :

  Médiation de l'Assurance
  TSA 50110
  75441 PARIS CEDEX 09

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site **www.mediation-assurance.org**[1]) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.
EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de Caisse d'Epargne Hauts de France.

Pour toute information complémentaire

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :
www.caisse-epargne.fr/hauts-de-france/ [1]

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/hauts-de-france(1)

CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE

Entreprise B Certifiée

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance. Capital social de 1 000 000 000 € Siège social : 612 rue de la Chaude Rivière 59800 LILLE - 383 000 692 RCS Lille Métropole Code NAF 6419 Z - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 - N° TVA intracommunautaire FR34383000692 - Titulaire de la carte professionnelle «Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI8001 2016 000 009 207 délivrée par la CCI Grand Lille garantie financière : CEGC, 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS. Crédit photo iStock - Affaires Directes - Novembre 2026.